



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 02 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				MASSOUH	Anne	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				BONESSO	Paul	X			
CHALLIER	Bruno	X				JEAN-JEAN	Mickaël	X			
LECLERC	Caroline		X		B. CHALLIER	WIERYSZKOW	Noémie	X			
CHAIX	Jacques	X				D'ASSISI	Florian		X		J CHAIX
SCHILLINGER	Martine	X				MATHIEU	Maurice	X			
POURRIERE	Denis	X				HOURS	Cyrille		X		M. LANGLOIS
MARUZZOLO	Francis	X				LANGLOIS	Marilyne	X			
CATALDI	Catherine		X		E. HUGOU	HOURS	Alexys	X			
CAVALLARO	Sylvie		X		M. SCHILLINGER			14	5	00	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 05

Absents excusés sans procuration : 00

Autres absents : 00

Délibération n° 2026-10-02-14

Objet : Adhésion à l'association des amis de la Gendarmerie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commune souhaite adhérer à l'association, des amis de la Gendarmerie.

Cette association, créée en 1932, présidée actuellement par le Général de Corps d'armée Jean Colin, est reconnue d'intérêt général par l'administration fiscale. Son objet est de promouvoir « la Présence et le Prestige de la Gendarmerie ».

Elle est ouverte à toute personne ou structure qui se reconnaît dans les valeurs de la Gendarmerie nationale et qui veut les porter, les défendre et les transmettre.

Conformément à leurs statuts, les Amis de la Gendarmerie ont pour vocation principale de faire connaître, faire apprécier et soutenir la Gendarmerie nationale au sein de la société civile.

Les adhérents proviennent ainsi de tous les bords de la société. Ils sont répartis dans un vaste réseau de comités locaux, souvent plusieurs par département. Des comités Junior ont également vocation à accueillir les étudiants et les jeunes actifs de moins de 35 ans. Les comités conduisent des actions de

rayonnement et de soutien auxquelles chacun est libre de participer selon ses souhaits et disponibilités.

L'association édite également une revue trimestrielle qui apporte aux adhérents une information de qualité sur la gendarmerie aujourd'hui.

Toute personne physique ou morale partageant les objectifs des Amis de la Gendarmerie peut donc y adhérer, sous réserve d'être parrainée par un membre de l'association ou un militaire de la gendarmerie en activité.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé préalable, et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'exposé qui précède,

DECIDE d'adhérer à l'association « Les amis de la Gendarmerie », en qualité de membre bienfaiteur, pour une cotisation annuelle à hauteur de 100,00 € (cent euros).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes,

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits



Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

Visa du secrétaire de séance

M. Paul BONESSO